

FICHE PROJET N°31

INTITULE DU PROJET :

*ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN COMMUNAL DE
DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN) -
CREATION D'OUTILS ET ORGANISATION D'ACTIONS DE
SENSIBILISATION A LA NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT*

LOT :

2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un programme d'actions qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.

Pour l'élaborer, la commune devra désigner un coordinateur local, idéalement un conseiller en environnement.

Elle devra également constituer un groupe de base rassemblant les premiers partenaires, et, après une réunion d'information et de sensibilisation, lancer la constitution du partenariat qui a vocation à s'élargir (élus, citoyens, naturalistes, agriculteurs, forestiers, chasseurs, enseignants, acteurs sociaux, etc,...). Les membres se réunissant autour d'un but commun : la préservation de la nature.

La commune désignera ensuite un bureau d'études pour réaliser un état des lieux environnemental du patrimoine naturel et paysager, en collaboration avec les acteurs locaux issus du partenariat. Cette "Etude du Réseau Ecologique" servira de document de référence afin de définir quelles actions mettre en place et où les réaliser.

Des groupes de travail thématiques, issus du réseau mis en place, seront formés. Ils proposeront et rédigeront des projets concrets (fiches-projets) à court, moyen et long termes à mettre en œuvre pour atteindre leurs objectifs. La synthèse de ces projets sera réalisée en Comité de gestion. Ce dernier établira alors une version provisoire du plan d'actions.

Les habitants de la commune sont consultés sur la version provisoire du PCDN, avant son approbation par les mandataires communaux. Une charte sera signée par les différents partenaires, qui s'engagent de cette manière à mettre en œuvre les actions du plan.

L'étape suivante est la mise en œuvre des actions, même si certaines d'entre elles peuvent déjà être réalisées auparavant.



Fiche projet n°31 : Elaboration et mise en œuvre d'une Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)/Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

A Assesse, l'étude du réseau écologique permettra d'inventorier et d'identifier dans la commune les sites naturels méritant d'être protégés et/ou valorisés de par leur intérêt en termes de biodiversité. Cet inventaire devrait également cibler les sites présentant des conditions particulièrement favorables à une action communale.

Les piliers du PCDN sont

- une volonté communale,
- l'étude du réseau écologique de la commune,
- la participation citoyenne.

Les actions définies et réalisées dans le cadre des PCDN sont de 2 types :

- des actions concrètes : des plantations, la création de mares, la réhabilitation de sentiers, etc.
- des actions de sensibilisation : des expositions, des stands PCDN lors de manifestations diverses, des visites avec des écoles, etc.

Pistes de projets qui pourraient entrer dans le cadre d'un PCDN :

- **Protection, restauration et valorisation de sites naturels identifiés par l'étude de réseau écologique**, avec une dimension didactique et éducative. Des zones humides (à l'image de la réserve Naturelle de Baives - cf. projet n°38) pourraient notamment être protégées, voire créées.
- **Création d'un maillage écologique (plantation de haies/d'arbres) entre certains sites identifiés**,
 - soit **en partenariat avec les propriétaires privés** (dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune, un soutien aux agriculteurs est prévu pour mettre en place des mesures d'agroforesterie (cf. projet n°47), que cela soit pour protéger des sols ou favoriser la biodiversité) ;
 - soit **en utilisant les propriétés, voiries, chemins et sentiers communaux** (des subsides existent à cet effet) : une journée de plantation d'arbres et de haies pourrait être organisée une fois par an, avec la population.
- **Aménagement d'aires de repos didactiques aux abords de sites naturels situés le long des sentiers balisés**. Le projet consisterait en l'aménagement d'aires de repos et de pique-nique avec une dimension didactique et éducative aux abords de sites naturels d'un intérêt particulier et situés le long des sentiers balisés de la commune (lien avec le projet n°14), et notamment au Ier dau à Sorinnes-la-Longues (projet n°29). Un mobilier urbain adapté permettrait d'allier ces deux fonctions (de détente et éducative).
- **Organisation d'actions de nettoyage de certains cours d'eau (ruisseaux encombrés)**
- **Aménagement d'un crapauduc**

➤ **Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement**

Il s'agit de multiplier les outils de sensibilisation, en adaptant ceux-ci au public visé et en informant efficacement la population. Seront utilisés pour ce faire, tous les canaux de communication disponibles et envisageables dans la commune, dont évidemment le bulletin communal (cf. projet n°5). Diverses actions pourront ainsi être mises en place :

- **Elaboration d'un livret didactique/éducatif sur la nature à Assesse**, basé sur l'exposé réalisé par Daniel Steenhaut lors de la réunion du GT Nature et environnement du 23/10/2013 à Crupet. Ce livret pourrait être disponible en format électronique et/ou imprimé. Il pourrait également servir d'outil de promotion touristique, la nature étant le principal attrait de la commune en la matière. Le contenu de ce livret pourrait aussi être adapté pour la réalisation de balades didactiques enregistrées.
- **Elaboration d'une brochure à destination des habitants d'Assesse** (y compris les utilisateurs de la zone d'activités économiques de la Fagne), avec des informations et des recommandations sur :
 - la **richesse du cadre environnemental/naturel** de la commune ;
 - la **gestion naturelle des jardins** (plantation d'espèces indigènes, jardins favorisant la biodiversité, prés fleuris, alternatives aux pesticides – notamment à proximité des cours d'eau / avec sensibilisation quant à leurs dangers sanitaires et environnementaux –, etc.).
 - Cette brochure devrait être réalisée en coordination avec les actions de protection des abeilles entreprises dans la commune (Plan Maya). Elle serait aussi remise systématiquement aux nouveaux habitants, dont toutes les personnes introduisant une demande de permis de bâtir.
- **Création d'un outil de sensibilisation et d'information sur les systèmes d'épuration individuelle des eaux usées**, avec des renseignements quant aux critères demandés par la Région wallonne et des exemples concrets. Cet outil serait destiné à toutes les personnes devant (leur habitation étant située dans une zone d'épuration individuelle) ou voulant (leur habitation étant située dans une zone d'épuration collective non équipée) installer un tel système.
- **Organisation d'actions de sensibilisation des agriculteurs quant à l'agro-écologie, dont des actions spécifiques sur :**
 - la **protection des berges**, et ce en
 - donnant une visibilité accrue au projet pilote mis en œuvre par le GAL ;
 - incitant les agriculteurs à clôturer les bords de ruisseau via l'octroi de subsides.
 - les **alternatives à l'utilisation des pesticides sous les clôtures** ;

Fiche projet n°31 : Elaboration et mise en œuvre d'une Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)/Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

- **l'intérêt de l'agroforesterie** (cf. projet n°47) (et les subsides disponibles à cet effet dans le cadre de la réforme de la PAC).
- **Développement du potentiel éducatif du bois didactique de Courrière, en concertation et partenariat** avec tous les acteurs concernés : la Commune (notamment les services de l'urbanisme, du tourisme – subsides disponibles –, l'éco-passeur, etc.), la DNF, le Groupe Chemins et Sentiers, le GAL, etc.
- **Organisation d'actions de sensibilisation autour de la thématique de l'alimentation**
- **Création de synergies entre le Mois de la Nature à Assesse et le Festival Nature de Namur**
- **Création d'une Maison/Musée de l'Agriculture**
- ...

Engagement ou formation d'un conseiller en environnement par la commune

Il s'agit d'une personne de contact et d'information, pour la population, sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement. Le conseiller en environnement assume un rôle d'impulsion dans la commune. Il veille notamment à :

- coordonner les diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune, en ce compris l'agenda 21 local;
- gérer les dossiers environnementaux en cours dans la commune et constituer un relais dans leur gestion transversale;
- créer un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→1.3 développer un tourisme vert et diffus en valorisant les ressources patrimoniales locales.

→3.3 Améliorer l'efficacité de l'information aux citoyens, notamment en favorisant leur participation et leur implication dans la vie de l'entité.

→4.1 Protéger, développer et mettre en valeur les patrimoines bâti, naturel et culturel ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Tous les acteurs sont concernés par la nature et l'environnement, qu'il s'agisse de constater des nuisances ou qu'il s'agisse de participer aux actions et/ou de bénéficier d'actions en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie.

La réalisation et la mise en œuvre des différents projets, en particulier, le PCDN demande l'information des habitants et la participation et la coopération de personnes passionnées et motivées.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Dans le passé, le premier réflexe était de conserver les sites les plus remarquables dans des réserves. Cela n'a malheureusement pas suffi à enrayer la perte de biodiversité. Par la suite, on a bien compris qu'il fallait gérer la nature sur l'ensemble du territoire. Dès lors, les sites majeurs se sont vus adjoindre des éléments de liaison et des zones de développement de la nature : c'est la notion globale de réseau écologique. La biodiversité ne peut se gérer par morceaux mais dans un ensemble territorial cohérent conçu comme un système peuplé d'interactions. Tous les acteurs du territoire sont maintenant concernés, pas uniquement les naturalistes.

En Wallonie comme dans le reste du monde, la perte de biodiversité est un des enjeux majeurs à relever pour ce 21ème siècle. Cela est en grande partie dû à la destruction ou à la fragmentation des habitats naturels, conjuguée avec l'intensification des systèmes de production, la pollution des sols et des eaux et la surexploitation des écosystèmes.

Le patrimoine naturel, notamment forestier de la commune d'Assesse, ses sites spécifiques classés ou non, ses sources, ruisseaux et zones humides, ses arbres et haies remarquables, constituent des atouts touristiques indéniables. L'entité compte de nombreux sites d'intérêt biologique ainsi que 3 périmètres Natura 2000 couvrant une totalité de 650 ha. Ces sites sont cependant en voie de régression, parfois mal entretenus, peu mis en valeur et peu connus des habitants.

La mise en place d'un **PCDN** permettra de maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. En effet, le PCDN est centré sur 2 objectifs :

- La réalisation de projets (mares dans les écoles, vergers, haies, mesures agro-environnementales avec les agriculteurs, jardins naturels chez les particuliers, le maintien et la gestion des réserves naturelles, les opérations "combles et clochers" et "bords de routes",...).

Un groupe de citoyens motivés existe à Assesse. La quasi-totalité des personnes présentes au GT Nature et Environnement d'octobre 2013 à Crupet s'est déclarée prête à s'impliquer dans une éventuelle action concrète.

Grâce à l'implication des acteurs, le PCDN permettrait de rendre les actions pérennes.

- La sensibilisation continue de l'ensemble de la population

Cette **sensibilisation** peut également se faire en dehors du cadre d'un PCDN. Celle-ci est importante car, comme nous l'avons précisé ci-dessus, la biodiversité ne peut se gérer par morceaux mais dans un ensemble territorial cohérent conçu comme un système peuplé d'interactions. Ce qui a pour conséquence le fait que tous les acteurs du territoire sont concernés.

Pour mener à bien toutes ces actions, concrètes ou de sensibilisation, en matière de nature et d'environnement, il est tout d'abord primordial que la commune puisse disposer d'une personne avec les compétences et le temps nécessaire pour porter ce projet. Ce qui n'est actuellement pas le cas.

Fiche projet n°31 : Elaboration et mise en œuvre d'une Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)/Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

L'approche des **conseillers en environnement** s'appuie à la fois sur des connaissances pluridisciplinaires, des compétences méthodologiques et sur des facultés à travailler en réseau et en équipe. Leurs compétences en communication et leurs capacités d'adaptation leur permettent d'être l'interface entre l'ensemble des acteurs concernés, favorisant ainsi la gestion participative des projets "environnementaux" dont il est responsable.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Info-consultations,
- Groupe de travail "Nature et Environnement",
- CLDR,
- Commune.

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Habitants (dont les nouveaux habitants),
- Ecoles,
- Touristes,
- Marcheurs, cyclistes, cavaliers,
- Personnes à mobilité réduite,
- Agriculteurs.

1.5. LOCALISATION

L'ensemble de la commune

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Variable

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Variable

1.8. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

- Liens avec le PDS du GAL 2014-2020
- Projet n°14 : Equipement des circuits de promenade balisés (BBQ, bancs, panneaux, ...)
- Projet n°29 : Equipement de convivialité au Ierdau à Sorinne
- Projet n°38 : Aménagement de la réserve éducative de Baive à Maillen
- Projet n°43 : Aménagement du site naturel de l'ancienne carrière de Sorinne-la-Longue
- Projet n°44 : Aménagement d'une zone humide et d'un verger aux abords de Sart-Bernard / Création d'un espace public de rencontre et d'éveil à la nature
- Projet n°47 : Mise en place d'un projet d'agroforesterie

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- GAL
- DNF
- Groupe Chemins et Sentiers Public Assessois
- Ecoles
- Citoyens, etc.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A déterminer

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

La Région wallonne octroie des subsides aux communes en PCDN :

- 15.000 euros pour l'état des lieux du réseau écologique ;
- 3.000 euros pour le lancement du PCDN ;
- 5.000 euros par an pour la mise en œuvre des projets.

En fonction de la nature des actions, ces dernières peuvent évidemment aussi recourir à d'autres sources de subventionnement spécifiques. (par exemple, des subsides sont disponibles pour la création de mares dans le cadre de la "Semaine de l'Arbre", il existe des subsides pour les aménagements d'aires de repos didactiques aux abords de sites naturels situés le long des sentiers balisés via le CGT,...).

La Région wallonne octroie également des subsides aux communes pour l'engagement d'un conseiller en environnement.

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

De nombreuses actions en faveur de la préservation de l'environnement (Maya, bois PEFC, fauchage tardif, sensibilisation dans les écoles, ...) sont actuellement portées par la commune.

Exposé réalisé par Daniel Steenhaut lors de la réunion du GT Nature et environnement du 23/10/2013 à Crupet.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Opportunités liées aux appels à projets ou situations d'urgence.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2020 -> 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

Elaboration d'un PCDN

- Désignation d'un auteur pour l'étude scientifique du réseau écologique de l'entité
- Désignation du coordinateur local au sein de l'administration (conseiller en environnement)
- Mise en place d'une "Commission Nature"

Engagement d'un éco-conseiller

- Définition des missions de l'éco-conseiller
- Demande des subsides alloués par la Région
- Diffusion d'un avis de recrutement

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Favorisera les échanges lors de la réalisation de certaines actions et permettra des échanges d'expériences, des rencontres lors de formations, ...

- Au niveau économique :

Des améliorations au niveau de son cadre naturel et environnemental renforceront l'attrait touristique de la commune.

- Au niveau environnemental :

Le but premier du projet est de mener des actions afin de protéger l'environnement.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Eventuel engagement d'un conseiller en environnement.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre d'actions concrètes ou de sensibilisation menées dans le cadre du PCDN
→ Source des données : Commune
- Nombre de projets menés par le conseiller en environnement
→ Source des données : conseiller en environnement

6. ANNEXE(S)
